

# Plan de cours

## ► Informations générales

### Cours

Sigle et section	PSY7915
Titre	Évaluation enfants et adolescents 2
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Hiver 2026
Horaire	Mercredi 8h30 à 11h30 <b>** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est <u>confidentielle</u> et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.</b>
Mode de formation <sup>1</sup>	En présentiel
Site StudiUM disponible	Oui

Description courte et préalables disponibles ici : <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

<sup>1</sup>Les cours hybrides, multimodaux et entièrement en ligne doivent obligatoirement avoir été approuvés par la direction du Département de psychologie avant la soumission du plan de cours.

### Personne enseignante

Nom et titre	Gabrielle Gagnon, B.Sc, Candidate au PhD R-I, psychologie clinique
Coordonnées	<a href="mailto:gabrielle.gagnon.10@umontreal.ca">gabrielle.gagnon.10@umontreal.ca</a>
Disponibilités <sup>2</sup>	Sur demande

### Auxiliaire d'enseignement

Nom	Melly Girardin, auxiliaire d'enseignement Élisabeth Lamoureux, auxiliaire d'enseignement
Coordonnées	<a href="mailto:melly.girardin@umontreal.ca">melly.girardin@umontreal.ca</a> <a href="mailto:elisabeth.lamoureux@umontreal.ca">elisabeth.lamoureux@umontreal.ca</a>
Disponibilités <sup>2</sup>	Sur demande

# Plan de cours

## ▶ Apprentissages visés

### Objectifs généraux

Ce cours a comme objectifs généraux l'évaluation cognitive, affective, et de la personnalité des enfants/adolescents; l'apprentissage des instruments psychométriques et des mesures standardisées ou reconnues (WISC-V, WIAT-II, Mesures d'attachement, Rorschach); ainsi que les principes d'évaluation et la rédaction de rapports.

### Objectifs spécifiques

Les principaux apprentissages visés se retrouvent parmi les connaissances suivantes exigées par l'OPQ pour la compétence évaluation : (1) les méthodes d'évaluation appropriées selon le champ d'expertise et la clientèle visée (ex.: grilles d'observation, tests psychométriques, questionnaires); (2) le diagnostic psychologique; (3) l'interprétation critique des données de la recherche applicables à la compétence Évaluation; (4) les lignes directrices et les cadres de pratique de l'Ordre applicables à la compétence Évaluation.

Ainsi, à la fin du cours, les étudiants seront en mesure de :

- Connaître les principales lignes directrices émises par l'OPQ en ce qui concerne l'évaluation des enfants et adolescents
- Identifier les modes d'évaluations pertinents à utiliser en fonction de la problématique rencontrée et de l'âge
- Connaître la visée des différents outils les plus courants, leurs limites et leur niveau de validation
- Préciser le rôle des modes d'évaluation dans la formulation du diagnostic psychologique
- Réaliser la cotation et l'interprétation d'épreuves cognitives et projectives
- Rédiger de façon synthétique les résultats des tests et leur interprétation clinique

### Compétences développées

Ce cours vise à développer la compétence en évaluation des futurs psychologues (compétence 2 des 7 compétences exigées par l'OPQ). Une grande proportion des cours vise l'apprentissage des principaux tests connus et reconnus dans le domaine de l'évaluation des enfants et des adolescents, ainsi que des démarches d'évaluation à envisager selon des problématiques spécifiques. Il permet de couvrir une grande étendue de modes d'évaluation, telles que les épreuves psychométriques, les questionnaires, les méthodes observationnelles et projectives, ainsi que l'utilisation d'entrevues standardisées. La perspective est celle d'une pratique fondée sur les données probantes, telle qu'exigée par l'OPQ et la SCP et promue par les programmes de psychologie clinique. Ainsi, le cours vise également à favoriser une pensée critique face aux différents modes d'évaluation en fonction de la cohérence théorique, la pertinence clinique ainsi que la qualité de la validation des outils afin de bien en comprendre les apports et les limites. Cette compréhension étant essentielle à leur bonne utilisation et à l'interprétation adéquate des résultats. Il s'appuie sur les connaissances de base en psychométrie. Enfin, des études de cas permettront d'initier les étudiants à la transmission écrite des résultats obtenus et de leur interprétation dans le contexte du rapport psychologique, tout en tenant compte des exigences déontologiques. Ce cours est complémentaire au stage d'évaluation et à la particularité de comporter des monitorats obligatoires portant sur la pratique des tests.

### Méthodes pédagogiques utilisées

Cours magistraux, discussions, démonstrations et mises en pratique des différents tests.

# Plan de cours

## ► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
Cours 1 2026-01-07	L'évaluation et les pratiques soutenues par les données probantes	-Présentation du plan de cours et introduction au processus d'évaluation en enfance et adolescence.	Christon, L. M., McLeod, B. D., & Jensen-Doss, A. (2015)
Cours 2 2026-01-14	Évaluation : Intelligence	-Présentation du Travail 1 -Présentation du concept de l'intelligence et de la WISC-V, des échelles de Weschler, Leiter et autres outils psychométriques mesurant l'intelligence.	"Comment interpréter la WISC-V"
Cours 3 2026-01-21	Évaluation : Intelligence (suite)	Suite du cours 2	"Guide à la tenue de dossier" et "Lignes directrices pour l'évaluation du retard mental"
Cours 4 2026-01-28	Échelles développementales et Évaluation des capacités d'adaptations	-Apprentissage et démonstration par rapport au Mullen, Bayley-3 et 4, ASQ-3, ABAS-II, Vineland-2 et 3	"Models and Methods of Assessing Adaptive Behaviors"
<b>DATE À DÉTERMINER</b>	Monitorat 1 : Échelles de Wechsler	Présentation du logiciel X-BASS, démonstration des échelles de Wechsler, période de questions pour le travail 1 avant sa remise	Préparation bien entamée du travail 1 et de ses questions relatives au travail pour les auxiliaires d'enseignement.
Cours 5 2026-02-04	Évaluation : Troubles d'apprentissage	<b>Remise : Travail 1</b> et Présentation du Travail 2 - Apprentissage et démonstration du WIAT-II, la TELEQ et l'Alouette. Discussion et vulgarisation des troubles d'apprentissage et des ressources/plan d'actions pour ceux-ci.	"Ces enfants qui apprennent autrement" et "Essentials of WISC-V"
Cours 6 2026-02-11	Évaluation : Déficit de l'attention	Apprentissage et démonstration de la Tea-Ch et le CPTIII. Discussion sur le TDAH comme diagnostic au Québec et les perspectives d'évaluation selon les approches cliniques.	2 articles de l'OPQ par rapport à l'évaluation du TDAH et Günter (2015)

# Plan de cours

Cours 7 2026-02-18	Monitorat 2 : Évaluation des difficultés d'apprentissage	Démonstration du WIAT-II, de l'Alouette et du vol de PC. Période de questions pour le travail 2	Entamer le travail 2 et préparer ses questions relatives à celui-ci pour les auxiliaires d'enseignement.
Cours 8 2026-02-25	Entrevues diagnostiques et questionnaires	-Apprentissage du concept des entrevues diagnostiques et, plus précisément, du Kiddie (K-SADS), CAPA-PAPA, Dominique, DIPA, CBCL, le BRIEF-2, le MACI et le MAPI	Couteur et Gardner (2008)
2026-03-04		Semaine de lecture. Congé de cours	
Cours 9 2026-03-11	Évaluation : L'attachement	<b>Remise : Travail 2</b> et Présentation du Travail 3 - Apprentissage quant à l'attachement, l'observation clinique de celui-ci, de même que les récits/histoires d'attachement.	
Cours 10 2026-03-18	Évaluations : représentations mentales	-Apprentissage et présentation du Caregiving Interview, WMCI, RDI, ISP	"Évaluation de l'attachement de l'enfant"
Cours 11 2026-03-25	Épreuves thématiques	-Apprentissage et présentation des épreuves thématiques du CAT et TAT	"CAT" et "TAT"
Cours 12 2026-04-01	Rorschach	<b>Remise Travail 3</b> et Présentation du Travail 4 -Apprentissage et présentation du Rorschach (méthode Exner) et de son interprétation	"Essentials of Rorschach Assessment"
Cours 14 2026-04-08	Monitorat 3: Cotation du Rorschach : Méthode Exner	Échange entre les étudiants sur la cotation afin d'arriver à un consensus, dans le but de compléter le Travail 4 sur celle-ci	Préparation individuelle de sa cotation du Rorschach présenté dans le Travail 4. Lecture des sections pertinentes du manuel de cotation Exner (disponible à la testotèque)
2026-04-22		<b>Remise du Travail 4</b>	

# Plan de cours

► **Évaluations** (l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la complétion de ces travaux est interdite)

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Pondération
Remise de travail en ligne	<b>Travail 1</b> : Les scores obtenus lors de l'administration du WISC-V à un enfant seront remis aux étudiants. Les étudiants devront en faire l'analyse selon la méthodologie proposée par Flanagan et Alfonso (Essentials of WISC-V Assessment). Ils devront également compléter le verso de la page frontispice (comparaisons prévues au Manuel de la WISC-V). Avec les résultats de cette analyse, ils devront rédiger un compte- rendu et une interprétation de ces résultats, ainsi qu'énumérer des recommandations pouvant être faites à partir du profil. <b>Maximum 2 pages.</b>	<b>2026-02-04</b>	25%
Remise de travail en ligne	<b>Travail 2</b> : Des résultats obtenus par un enfant (même cas que la WISC-V) à certains sous- tests de la WIAT-II seront remis. L'analyse comparative avec le WISC-V devra être faite. Les étudiants devront rédiger le compte-rendu de ces résultats ainsi que des recommandations à faire en lien avec ces résultats. <b>Maximum 1 page.</b>	<b>2026-03-11</b>	20%
Remise de travail en ligne	<b>Travail 3</b> : Un verbatim de réponses d'un enfant à cette épreuve sera remis aux étudiants. Ces derniers devront l'analyser et l'interpréter selon la grille d'analyse de Pierrehumbert & Milijkovitch (2008). La grille d'analyse complétée ainsi que l'interprétation. <b>Maximum 1 page.</b>	<b>2026-04-01</b>	20%
Remise de travail en ligne	<b>Travail 4</b> : Les réponses d'un enfant à un Rorschach seront remises. Les étudiants devront tenter par eux-mêmes une cotation qu'ils devront ensuite confronter en groupe lors du monitorat pour arriver à une cotation finale. Ils devront ensuite rédiger un compte-rendu de leur analyse ainsi que des recommandations qui pourraient être proposées. <b>Ils devront également remettre leur grille complétée. Maximum 1 page pour le compte-rendu rédigé.</b>	<b>2026-04-22</b>	30%
<b>Participation</b>	Assiduité dans la présence aux cours et aux monitorats et la qualité de celle-ci (participation active)		5%

# Plan de cours

## Consignes et règles pour les évaluations

<b>Lieu de dépôt des travaux</b>	Studium
<b>Matériel autorisé aux examens</b>	Toute documentation est permise

## ► Ressources

### Manuel(s), texte(s) ou autre(s) ressource(s) obligatoire(s)

<b>Documents (obligatoires)</b>	Voir studium pour les lectures et leurs liens qui sont fournis en dessous de chaque cours annoncé.
<b>Ouvrage(s) à la réserve (obligatoire)</b>	Manuels de cotation et d'interprétation du Rorschach en système intégré d'Exner (disponible pour les stagiaires à la testotèque).
<b>Équipement ou matériel obligatoire</b>	Tout équipement de cotation requis sera disponible à la CUP et sa testotèque.

### Ressources complémentaires

<b>Documents</b>	NA
<b>Sites Internet</b>	NA
<b>Guides</b>	NA
<b>Autres</b>	NA

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, et d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie> . Vous trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie.

# Plan de cours

**Attention !** Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

## Consignes et règles concernant les évaluations

### Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE\_Absence\_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé valable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

**IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

### Retard pour la remise des travaux

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE\_Delai\_remise\_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

**IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

### Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

# Plan de cours

## Seuil de réussite exigé dans un cours

**Cours avec barème littéral :** Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)  
**Cours avec barème succès ou échec (S/E) :** À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.  
(\* ) Voir barème de notation à la fin du présent document.

## Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-01-22**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-03-13**

## Évaluation de l'enseignement

Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

## Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

### Mesures

### d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

**IMPORTANT :** Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entrainera automatiquement le refus de la demande.

**\*\* AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie \*\***

# Plan de cours

## Utilisation des technologies en classe

### Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

## Soutien à la réussite

*De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.*

### Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

### Aide en français

<https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

### Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

### Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

### Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca/services>

(suite – page suivante)

# Plan de cours

## Intégrité, fraude et plagiat

*À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.*

### Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

### Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

### Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

### Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

À titre de rappel, le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

## Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

*À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.*

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

# Plan de cours

## Politique universitaire

Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme

## Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

## GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.**

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

## POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LE BARÈME SUCCÈS OU ÉCHEC (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.

## POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE STANDARDISATION DES NOTES AU PREMIER CYCLE

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0% dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 65,0% ou ne dépasse pas 79,0%.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La politique ne s'applique pas aux cours de service (offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminements honor (baccalauréats en psychologie et en neuroscience cognitive)
  - PSY40001/PSY40002
  - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Stages d'initiation à la psychologie 1 et 2 (PSY3298 et PSY3299)
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)